



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**SÉANCE ORDINAIRE  
MERCREDI 12 MAI 2021**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mercredi 12 mai 2021, au lieu habituel des délibérations et par vidéoconférence sous la présidence de M. Alain Poirier, maire et à laquelle sont présents :

Présences :

Mme la conseillère Julie Rivard  
M. le conseiller Gregory Bussieres  
M. le conseiller Gaétan Normandeau  
Mme la conseillère Audrey Simard

Absence(s) :

M. le conseiller Michel Landry

Sont également présents :

Mme Anik Racicot, directrice générale  
Mme Anne Audet, greffière  
M. Michel Simard, trésorier

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 20 h.

21-05-122

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :**

**QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé.**

21-05-123

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2021**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :**

**QUE le procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre soit et est accepté tel que rédigé.**

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution  
21-05-124

**ACCEPTATION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES  
EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET À L'ESSAI PENDANT LE MOIS  
D'AVRIL 2021**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, durant certaines absences de notre personnel régulier, d'avoir recours aux services de notre personnel temporaire et à l'essai, à savoir :

**Pascal Frenette**

Secrétaire greffe, incendie et OMU ..... 1<sup>er</sup> au 30

**Imen Nsiri**

Préposée à la bibliothèque (formation) ..... (1 au 3), (6 au 10), (13 au 15)

Commis secrétaire TP, urbanisme et

dév. économique (formation) ..... (19 au 23), (26 au 29)

Commis secrétaire TP, urbanisme et dév. économique ..... 30

**Manon Mongeau**

Secrétaire loisirs et culture (formation) ..... (6 au 9), (12 au 16)

Commis secrétaire-réceptionniste (formation) ..... (19 au 23), (26 au 28), 30

**Paul-Yvan Bourgoïn**

Opérateur concierge ..... 1<sup>er</sup> au 30

**Jasmin Baril**

Opérateur-concierge ..... 8

Coordonnateur camping (formation RCR) ..... 14, 15

Coordonnateur camping ..... à partir du 19

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :**

**QUE le conseil entérine les gestes de la direction générale quant à l'embauche du personnel temporaire et à l'essai pour le mois mentionné en titre.**

21-05-125

**NOMINATION DE MME ANIK RACICOT EN TANT QUE  
GREFFIÈRE ADJOINTE**

CONSIDÉRANT QUE Mme Anik Racicot a été nommée greffière par intérim par la résolution 20-10-257, et ce, jusqu'au moment de pourvoir le poste de greffier ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Anne Audet a été nommée au poste de greffière de la Ville de Lebel-sur-Quévillon le 15 avril 2021 par la résolution 21-04-096, comblant ainsi le poste vacant ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un greffier adjoint pour seconder le greffier dans l'accomplissement de ses tâches et agir en cas d'absence de celui-ci, le tout conformément à l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes* afin d'assurer le bon fonctionnement de la Ville ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :**

**DE NOMMER Mme Anik Racicot greffière adjointe de la Ville de Lebel-sur-Quévillon.**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution  
21-05-126

**NOMINATION OFFICIELLE DE MME STACY-ANN OLIVER  
À TITRE D'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT LOISIRS, CULTURE  
ET VIE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 20-10-255 la Ville a procédé à l'embauche de Mme Stacy-Ann Oliver le 13 octobre 2020 à titre d'agente de développement loisirs, culture et vie communautaire, conditionnellement à une période de probation de six (6) mois ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Oliver a complété sa période de probation le 2 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale à la suite de l'évaluation de la candidate attestant que celle-ci répond aux attentes et qu'elle satisfait à toutes les exigences reliées au poste qu'elle occupe ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :**

**DE CONFIRMER l'embauche de Mme Stacy-Ann Oliver à titre d'agente de développement loisirs, culture et vie communautaire.**

21-05-127

**EMBAUCHE DE MONSIEUR JUNIOR DUVAL À TITRE DE  
COORDONNATEUR DE L'AÉRODROME**

CONSIDÉRANT QUE le poste de coordonnateur de l'aérodrome au sein de la Ville est vacant ;

CONSIDÉRANT QUE M. Junior Duval a soumis sa candidature à titre de coordonnateur de l'aérodrome et que le comité de sélection a retenu sa candidature ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics, de l'urbanisme et de l'aéroport attestant que celui-ci répond aux exigences reliées au poste ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaéтан Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER l'embauche de M. Junior Duval à titre de coordonnateur de l'aérodrome à compter du 26 avril 2021 pour une période d'essai de 6 mois selon un horaire variable de 40 heures par semaine, et ce, au taux horaire de 29,15 \$.**

21-05-128

**EMBAUCHE DE MME ANDRÉANNE GONTHIER AU POSTE DE  
COORDONNATRICE DES ÉTUDIANTS ET MONITRICE EN  
CHEF POUR LA SAISON ESTIVALE 2021**

CONSIDÉRANT QUE Mme Andréanne Gonthier a manifesté son intérêt à reprendre le poste de coordonnatrice des étudiants et monitrice en chef pour la saison estivale 2021 ;

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon



No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a obtenu une subvention salariale d'Emploi Été Canada pour l'embauche d'un coordonnateur étudiant et moniteur en chef ;

CONSIDÉRANT la recommandation d'embauche de la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER l'embauche de Mme Andréanne Gonthier à titre de coordonnatrice des étudiants et monitrice en chef pour la saison estivale 2021 à compter du 3 mai 2021, à raison de 40 heures par semaines, et ce, au taux horaire de 18,13 \$. De plus, l'étudiant comptant plus d'un été à l'emploi de la Ville reçoit 0,50 \$ de plus que son taux horaire, et ce, pour chaque été supplémentaire.**

1-05-129

**APPROBATION DES DÉBOURS POUR LE MOIS D'AVRIL 2021  
TOTALISANT 785 566,54 \$**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des débours pour le mois d'avril 2021 ;

***Bordereau des chèques***

*Chèques 21807 à 21810 inclusivement*

*Pour la somme de : ..... 895,74 \$*

*Chèque(s) annulé(s) : aucun*

***Bordereau des dépôts directs***

*Dépôts directs 502599 à 502685 inclusivement*

*Pour la somme de : ..... 410 277,23 \$*

*Dépôt(s) direct(s) annulé(s) : aucun*

***Bordereau des prélèvements***

*Prélèvements 5698 à 5747 inclusivement*

*Pour la somme de : ..... 231 259,94 \$*

*Prélèvement(s) annulé(s) : aucun*

***Bordereau des salaires***

*Salaires semaines 12 à 16 inclusivement*

*Pour la somme de : ..... 143 133,63 \$*

***Grand total : ..... 785 566,54 \$***

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :**

**D'APPROUVER les débours pour le mois d'avril 2021 totalisant 785 566,54 \$.**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution  
**21-05-130**

**ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DU FONDS  
D'ADMINISTRATION ET DE L'ÉTAT DES INVESTISSEMENTS  
DU MOIS D'AVRIL 2021**

CONSIDÉRANT QUE le trésorier a déposé à l'attention du conseil les états ci-haut mentionnés ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :**

**D'ACCEPTER l'état des activités du fonds d'administration et celui des investissements en date du 30 avril 2021.**

**21-05-131**

**CORRECTIF AU DOCUMENT TRANSMIS AU MINISTÈRE DES  
AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)  
POUR LE RÈGLEMENT N° 314**

CONSIDÉRANT la transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 20 avril 2021 des documents relatifs à l'approbation du règlement d'emprunt n° 314 ;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation détaillée peut inclure des frais incidents calculés sur les coûts directs selon le partage suivant : 10 % pour les imprévus, 10 % pour les honoraires professionnels, 10 % pour les frais de financement, auxquels sont ajoutées les taxes nettes calculées sur les coûts directs, les imprévus et les honoraires professionnels ;

CONSIDÉRANT QUE les services professionnels étaient inclus dans les coûts directs, il y a lieu d'apporter les correctifs suivants :

- ✓ *Ajouter les frais incidents*
- ✓ *Corriger le calcul des taxes nettes*

CONSIDÉRANT QUE ces correctifs ont pour effet une diminution du coût total des dépenses de 6 687,83 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement**

**DE TRANSMETTRE le document « Estimation détaillée » dûment corrigé au MAMH.**

**21-05-132**

**AUTORISATION DE VERSER UN CRÉDIT DE TAXES DE  
7 903,60 \$ À LA SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS  
(SOPFEU) (DEUXIÈME EXERCICE)**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 290, un crédit de taxes foncières est accordé à toute personne physique ou morale qui achète, bâtit ou rénove un commerce dans le secteur commercial et le secteur industriel léger de la Ville, et ce, pour trois (3) exercices financiers ;



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments implantés sur le terrain situé au 1115, boulevard Industriel se qualifie au programme de crédit selon l'article 5.2 dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont réglé toutes les taxes foncières de l'année 2021 couvrant ainsi le premier exercice se terminant le 30 septembre 2021 ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le trésorier à verser un crédit de taxes de 7 903,60 \$ à la Société de protection des forêts (SOPFEU) correspondant à 75 % du montant de taxes foncières couvrant le deuxième exercice.**

21-05-133

**AUTORISATION D'UTILISER 55 000 \$ DU SURPLUS NON AFFECTÉ POUR LA CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT AU COMPLEXE ENTREPRENEURIAL MULTI-USAGE (CEMU)**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise ALS Canada Ltée loue la suite 100 du complexe entrepreneurial multi-usage (CEMU) de la Ville de Lebel-sur-Quévillon ;

CONSIDÉRANT la demande d'ALS Canada Ltée de construire un entrepôt de 504 pi<sup>2</sup> annexé à leur local d'une valeur approximative de 55 000 \$ dont le coût de construction sera absorbé par le loyer sur une période de 10 ans ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de transférer ce montant du compte n° 59 11001 000 (Surplus non affecté) au compte n° 23 04002 722 (CEMU) ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER l'affectation de 55 000 \$ du surplus non affecté pour la construction d'un entrepôt au complexe entrepreneurial multi-usage (CEMU)**

21-05-134

**DÉMISSION DU POMPIER VOLONTAIRE  
M. GREGORY BUSSIERES**

CONSIDÉRANT QUE M. Gregory Bussieres, pompier volontaire à remis sa lettre de démission ;

CONSIDÉRANT QUE M. Bussieres a cumulé 30 années de services dans ses fonctions de pompier volontaire à la Ville de Lebel-sur-Quévillon ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a apprécié la qualité de son travail, la motivation et l'esprit d'équipe qui l'ont caractérisé pendant tout ce temps ;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Yan Dupuis, directeur du Service sécurité incendie ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :**

**D'ACCEPTER la démission de M. Gregory Bussieres à titre de pompier volontaire ;**

**DE REMERCIER M. Bussieres pour les nombreuses années de services rendus à la collectivité, et ce, dans l'exercice de ses fonctions de pompier volontaire.**

21-05-135

**ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT AU COMPLEXE ENTREPRENEURIAL MULTI-USAGE (CEMU) SITUÉ AU 1002, SUITE 100, BOULEVARD QUÉVILLON – 22 800 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise ALS Canada Ltée a besoin de plus d'espace d'entreposage au local qu'elle occupe, soit la suite 100 du complexe entrepreneurial multi-usage (CEMU) ;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées à deux entreprises locales pour la fourniture de la main d'œuvre seulement, soit :

- Construction Sauvageau inc. : 22 800,00 \$ avant taxes
- MP Renaud-Vation : 24 256,90 \$ avant taxes

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :**

**D'ACCORDER le contrat au plus bas soumissionnaire, soit Construction Sauvageau inc. pour la somme de 22 800 \$ avant taxes.**

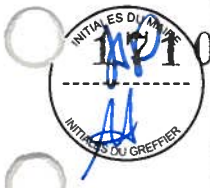
21-05-136

**AUTORISATION D'ACHAT DES MATÉRIAUX NÉCESSAIRES POUR LA CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT AU COMPLEXE ENTREPRENEURIAL MULTI-USAGE (CEMU) – 19 179,93 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise ALS Canada Ltée a besoin de plus d'espace d'entreposage au local qu'elle occupe, soit la suite 100 du complexe entrepreneurial multi-usage (CEMU) ;

CONSIDÉRANT la demande d'ALS Canada Ltée de construire un entrepôt de 504 pi<sup>2</sup> annexé à leur local d'une valeur approximative de 55 000 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie RONA Matériaux Dubreuil inc. nous a fait parvenir la soumission # 546896 pour l'achat des matériaux nécessaires pour la construction de cet entrepôt ;



**Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER l'achat des matériaux nécessaires pour la construction d'un entrepôt au complexe entrepreneurial multi-usage chez à RONA Matériaux Dubreuil inc. pour la somme de 19 179,93 \$ avant taxes.**

21-05-137

**AUTORISATION DE PAIEMENT À TRADEWIND SCIENTIFIC POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN DÉCÉLÉROMÈTRE MODÈLE « TES MK3 » - 32 450 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon autorisait l'achat d'un décéléromètre modèle « TES Mk3 » auprès de Tradewind Scientific par la résolution 21-01-022 ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Tradewind Scientific nous a fait parvenir la facture 250-21-SH41 pour l'achat et l'installation d'un décéléromètre modèle « TES Mk3 » ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement de 32 450 \$ avant taxes à Tradewind Scientific pour l'achat et l'installation d'un décéléromètre modèle « TES Mk3 ».**

21-05-138

**AUTORISATION DE PAIEMENT A HARDY CONSTRUCTION DES DÉCOMPTES N° 1 ET 2 DE L'APPEL D'OFFRES LSQ-2020-05 – 207 387,67 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat de l'appel d'offres LSQ-2020-05 à Hardy Construction par la résolution 21-03-059 ;

CONSIDÉRANT QUE Hardy Construction a déposé les décomptes progressifs n° 1 et 2 au montant de :

Décompte n° 1.....	122 944,95 \$ avant taxes
Décompte n° 2 .....	84 442,72 \$ avant taxes
<b>Total.....</b>	<b>207 387,67 \$ avant taxes</b>

CONSIDÉRANT QUE la valeur n'excède pas plus de 5 % de la valeur du contrat ;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des montants facturés sont pour les frais généraux et des frais de services professionnels (ingénierie, architecture, assurances) ;





No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service des travaux publics recommande le paiement de ces deux décomptes progressifs ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement des décomptes progressifs n°1 et 2 à Hardy Construction pour la somme de 207 387,67 \$ avant taxes.**

21-05-139

**OCTROI DU CONTRAT DE TRAVAUX DE LIGNAGE DES RUES, STATIONNEMENTS ET MARQUAGE À LIGNES ESCALI-PRO - 19 276 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au marquage ainsi qu'aux travaux de lignage des rues et stationnements de la Ville ;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues, à savoir ;

***Lignes Escali-Pro***

219, boulevard Taché Ouest  
Montmagny (Québec) G5V 4P5

*Prix total* ..... 19 276,00 \$  
*Taxes (TPS, TVQ)*..... 2 886,58 \$  
*Prix total taxes incluses*..... 22 162,58 \$

***Alain Deschênes Construction Inc. - Signalisation Inter-Lignes***

800, rue des Actionnaires  
Chicoutimi (Québec) G7J 4N3

*Prix total (avant taxes)*..... 25 237,50 \$  
*Taxes (TPS, TVQ)*..... 3779,32 \$  
*Prix total taxes incluses*..... 29 016,82 \$

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au budget 2021 et que le directeur du Service des travaux publics recommande d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :**

**D'OCTROYER le contrat pour le lignage des rues, stationnements et marquage à *Lignes Escali-Pro* pour la somme de 19 276 \$ avant taxes.**

21-05-140

**AUTORISATION DE PAIEMENT À GESTION INTER-QUÉBEC INC. (GIQ) POUR L'ACHAT DE TROIS UNITÉS DE TOILETTE MOBILE DOUBLE AVEC ÉVIER – 10 507,28 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a autorisé l'achat de trois unités de toilette mobile double avec évier à la compagnie Gestion Inter-Québec inc. (GIQ) par la résolution 21-03-077 ;



4

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Gestion Inter-Québec inc. (GIQ) nous a fait parvenir la facture numéro 14617, pour l'achat de trois unités de toilette mobile double avec évier ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement de 10 507,28 \$ avant taxes à Gestion Inter-Québec inc. (GIQ) pour l'achat de trois unités de toilette mobile double avec évier.**

1-05-141

**AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LOISIR SPORT BAIE-JAMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME « CAMP DE VACANCES »**

CONSIDÉRANT la volonté du Service loisirs, culture et vie communautaire d'offrir des activités variées aux jeunes participant au camp de jour estival 2021 ;

CONSIDÉRANT que Loisir Sport Baie-James accepte actuellement les demande d'aide financière dans le cadre du programme « Camp de vacances » ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire à déposer une demande de subvention de 10 000 \$ auprès de Loisir Sport Baie-James dans le cadre du programme « Camp de vacances » ;**

**D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire à signer pour et au nom de la Ville le protocole d'entente à intervenir entre les parties et tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.**

1-05-142

**AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD DANS LE CADRE DU PROGRAMME « FONDS D'INITIATIVES NORDIQUES - VOLET A » - PARC DES GÉNÉRATIONS**

CONSIDÉRANT QUE le projet « Parc des Générations » est en recherche de financement pour débiter les travaux ;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux critères d'admissibilité du programme « Fonds d'initiatives nordiques – Volet A » de la Société du Plan Nord ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :**



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

21-05-143

**D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire à déposer une demande de subvention de 500 000 \$ dans le cadre du programme « Fonds d'initiatives nordiques – Volet A » auprès de la Société du Plan Nord et à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.**

**AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE TOURISME BAIE-JAMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME « ENTENTE DE PARTENARIAT RÉGIONAL EN TOURISME 2020-2022 - VOLET 3 » - PROJETS TOURISTIQUES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon est à l'élaboration de plusieurs projets de développement touristique afin d'offrir des activités touristiques diversifiées, originales et évolutives ;

CONSIDÉRANT QUE lesdits projets cadrent dans le programme « Entente de partenariat régional en tourisme 2020-2022 - Volet 3 » de Tourisme Baie-James ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire à déposer des demandes de subvention dans le cadre du programme « Entente de partenariat régional en tourisme 2020-2022 – Volet 3 » auprès de Tourisme Baie-James et à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.**

21-05-144

**AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PARTENARIAT FINANCIER AUPRÈS DE LA CAISSE DESJARDINS DE L'EST DE L'ABITIBI DANS LE CADRE DU « FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU »**

CONSIDÉRANT QU'en 2013, la Ville signait une entente de 7 ans avec la Caisse Desjardins de l'Est de l'Abitibi concernant la commandite de la Salle Desjardins par la résolution 13-05-154 ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente est échuë depuis le 31 décembre 2020, que la Ville souhaite maintenir ce partenariat et que pour ce faire, il y a lieu de présenter une nouvelle demande auprès de celle-ci ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :**



6

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire à présenter une demande de partenariat financier de 30 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins de l'Est de l'Abitibi dans le cadre du Fonds d'aide au développement du milieu ;**

**D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.**

21-05-145

**NOMINATION D'UN ÉLU POUR LA COMPOSITION DU JURY CONCERNANT LE PROJET DE MURALES DE L'ÉTÉ 2021**

CONSIDÉRANT QUE le Service loisirs, culture et vie communautaire, en partenariat avec le Service de l'urbanisme, a mis en place un projet de murales pour l'été 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le Service loisirs, culture et vie communautaire avait prévu, dans son entente avec le ministère de la Culture et des Communications, une somme pour la réalisation de ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE l'appel de projets sera lancé au début du mois de mai auprès d'artistes professionnels de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec et qu'une annonce du gagnant sera faite à la fin du mois de juin ;

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un jury pour la sélection de l'artiste gagnant ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :**

**DE NOMMER Mme Audrey Simard, conseillère de la Ville de Lebel-sur-Quévillon pour siéger au jury de sélection de l'œuvre gagnante.**

21-05-146

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 315 INTITULÉ « NUISANCES ET SALUBRITÉ »**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, M. le conseiller Gregory Bussières donne avis de motion et dépose aux fins d'adoption lors d'une prochaine séance, le projet de règlement n° 315 intitulé « Nuisances et salubrité ».

1-05-147

**AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 316 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N° 280 ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 284 »**



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Mme la conseillère Audrey Simard donne avis de motion et dépose aux fins d'adoption le premier projet de règlement n° 316 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme n° 280 et le Règlement de zonage n° 284 » ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :**

**D'ADOPTER le premier projet de règlement n° 316 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme n° 280 et le Règlement de zonage n° 284 ».**

21-05-148

**ACCEPTATION DE L'OFFRE D'ACHAT D'UN ESPACE VERT,  
PARTIE DU LOT 6 096 818 - M. BERNARD BLACQUIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE M. Bernard Blacquièrre a présenté à la Ville une demande d'achat d'espace vert afin d'agrandir sa propriété du 53, rue Principale Ouest ;

CONSIDÉRANT QUE l'espace vert visé, situé à l'arrière de sa propriété (partie du lot 6 096 818), aurait la même largeur que le terrain soit 19,81 m sur une profondeur de 13,49 m, et ce, pour une superficie approximative de 267,24 m<sup>2</sup> ;

CONSIDÉRANT QUE la vente de cet espace vert permettrait d'harmoniser le terrain de M. Blacquièrre à celui de ses voisins ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :**

**D'ACCEPTER la vente d'un espace vert d'une grandeur approximative de 19,81 m de largeur par 13,49 m de profondeur (partie du lot 6 096 818), situé à l'arrière de la propriété du 53, rue Principale Ouest selon les conditions prévues à la Politique de vente de terrain de la Ville c'est-à-dire, 100\$ ou 0,05 \$ du pi carré (le plus élevé des deux) à M. Bernard Blacquièrre ;**

**QUE les frais d'arpentage et de notaire soient payés par l'acquéreur ;**

**QU'une clause d'interdiction de vendre l'espace vert séparément sans autorisation de la Ville soit inscrite au contrat notarié ;**

**QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente.**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

21-05-149

Annotation

**APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU « CLUB DE  
MOTO-NEIGE DE LEBEL-SUR-QUÉVILLON INC. » POUR LE  
PROJET DE RÉNOVATION DE LEURS INSTALLATIONS  
SITUÉES AU MONT-SURPRISE**

CONSIDÉRANT QUE le « Club de moto-neige de Lebel-sur-Quévillon inc. » est un organisme à but non lucratif visant la promotion et la gestion des activités de motoneige dans notre municipalité et région ;

CONSIDÉRANT QUE leur bâtiment sis au Mont-Surprise dans lequel se tient leurs activités nécessite des travaux de rénovations majeures ;

CONSIDÉRANT QUE le « Club de moto-neige de Lebel-sur-Quévillon inc. » désire déposer une demande de subvention auprès de Tourisme Baie-James pour le projet de rénovation de leurs installations situées au Mont-Surprise ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été analysée par le conseil ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :**

**D'APPUYER la demande d'aide financière du « Club de moto-neige de Lebel-sur-Quévillon inc. » auprès de Tourisme Baie-James pour le projet de rénovation de leurs installations situées au Mont-Surprise afin d'aider à maintenir la qualité des services offerts aux motoneigistes de notre municipalité et de l'extérieur.**

21-05-150

**JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA  
TRANSPHOBIE**

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBTQ+, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :**

**DE PROCLAMER le 17 mai « Journée internationale contre l'homophobie et transphobie ».**

**INSCRIPTION  
DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

---

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de correspondance du mois d'avril 2021.

**DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL  
DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

---

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport mensuel de la directrice générale pour les activités et rencontres tenues au cours du mois d'avril 2021.

**INSCRIPTION  
RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL**

---

Le maire, M. Alain Poirier, invite les membres du conseil à présenter un résumé de leurs activités du mois d'avril 2021.

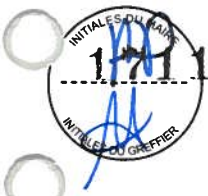
**INSCRIPTION  
PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

---

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions. Deux citoyens sont présents dans la salle et trois personnes assistent par vidéoconférence. Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- ✓ Crédit de taxes - SOPFEU
- ✓ Coordonnateur de l'aérodrome
- ✓ Décompte à Hardy Construction
- ✓ Appel d'offres pour la souffleuse publié dans « Le Citoyen »
- ✓ Félicitations pour le déneigement

Le maire, les conseillers et les officiers municipaux répondent aux questions soumises par le public de vive voix et par clavardage via la vidéoconférence.



10

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

21-05-151

Annotation

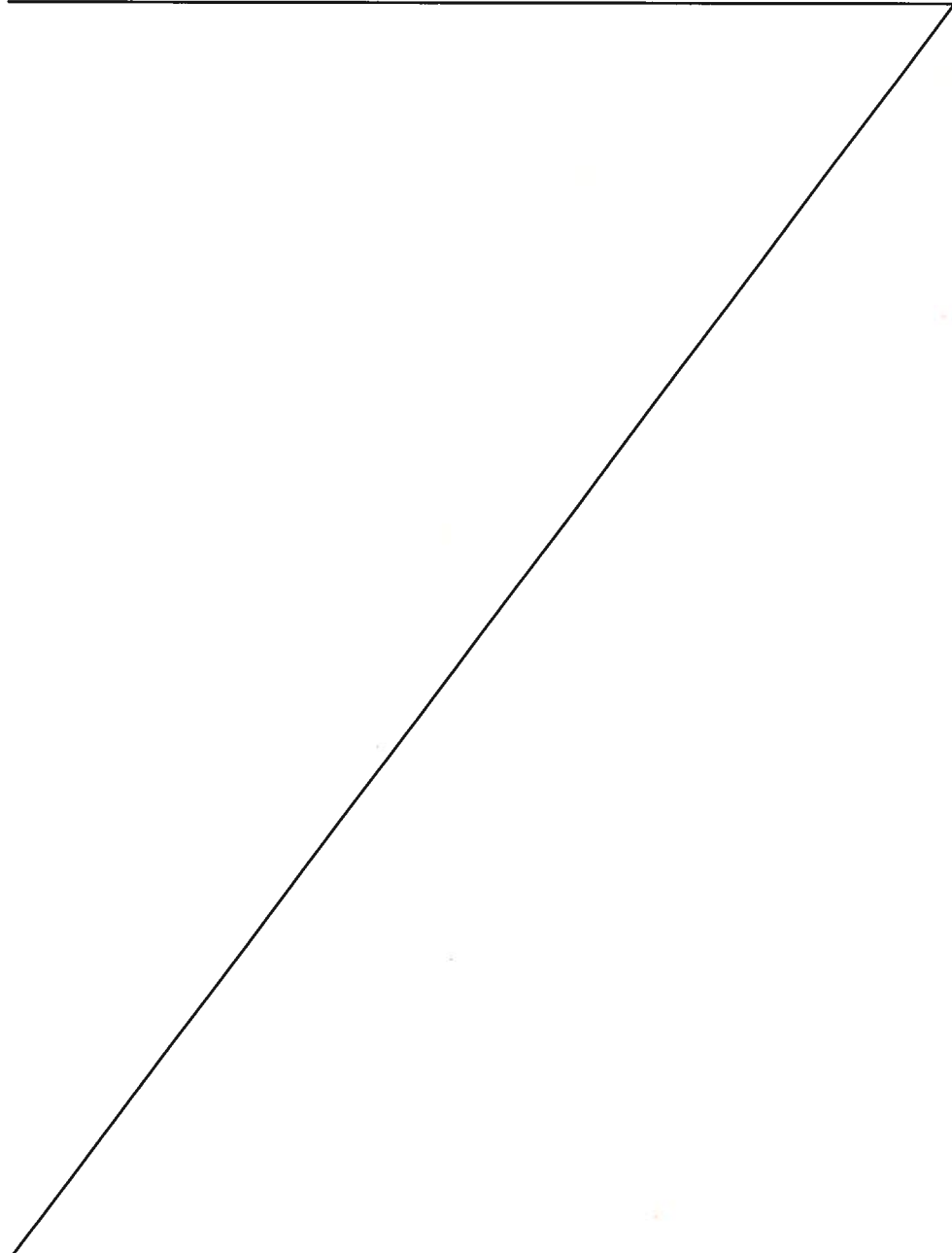
**RÉSOLUTION  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

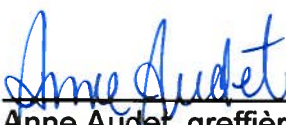
**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :**

**QUE la séance soit et est levée à 20 h 55.**



Je soussigné, Alain Poirier, maire donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 21-05-122 à 21-05-151 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de mai 2021.

  
Alain Poirier, maire

  
Anne Audet, greffière